

## **DOCUMENT A CONSERVER PAR LES PARENTS**

### **Règlement de la structure de loisirs de l'Espace Jeunes secteur Erstein**

#### **Fonctionnement**

Le règlement intérieur doit permettre à chacun de mieux appréhender le cadre réglementaire de la structure de loisirs de l'Espace Jeunes secteur Erstein. Elle précise les responsabilités de chacun dans les différents temps et les espaces.

#### **Projet Educatif du Territoire et Projet Pédagogique**

La structure de l'Espace Jeunes secteur Erstein est un lieu de loisirs et d'éducation.

Le fonctionnement et les objectifs pédagogiques sont déterminés par le projet éducatif du territoire et le projet pédagogique (à disposition des familles à l'Espace Jeunes et sur le site internet de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein : <http://www.cc-pays-erstein.fr>).

Le choix des activités, les projets d'animation, l'aménagement des espaces... seront discutés, négociés et réalisés avec les jeunes.

#### **Structure**

La structure de loisirs de l'Espace Jeunes englobe l'ensemble des entités éducatives déclarées en Accueil de Loisirs Sans Hébergement auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports ou ne faisant pas l'objet de déclaration particulière.

#### **Le Public**

##### **→ Les jeunes**

La structure de l'Espace Jeunes accueille prioritairement les préadolescents et les adolescents (10-17 ans) de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

##### **→ Les parents**

Acteurs éducatifs majeurs, ils sont invités à rencontrer l'équipe lors de la première inscription et peuvent participer à certaines actions organisées par les structures. Pour procéder à l'inscription des jeunes, une autorisation parentale / fiche sanitaire devra être complétée et accompagnée de toutes les pièces justificatives. Le présent règlement devra être obligatoirement approuvé et signé.

##### **→ Accueil spécifique**

L'Espace Jeunes est entièrement disposé à accueillir, dans la mesure de ses capacités, les jeunes en situation de handicap. Cet accueil particulier devra faire l'objet d'une préparation en amont avec les familles et l'équipe d'encadrement.

#### **Attitude/Comportement**

La consommation de cigarettes et d'alcool dans les structures et lors des animations est formellement interdite.

Les actes de violence (verbale, physique etc..) sont proscrits et pourront être sanctionnés et au regard de leur gravité peuvent conduire au renvoi. Tous les objets emmenés par les jeunes durant les animations et sorties (téléphones portables, mp3 etc..) sont sous la responsabilité du jeune. L'Espace Jeunes décline toute responsabilité en cas de perte de casse ou de vol.

D'une manière générale, le respect des biens et des personnes est indispensable à la vie en collectivité.

#### **En période extrascolaire (après les cours et le mercredi après-midi)**

##### **→ Le Public**

La structure de l'Espace Jeunes accueille **uniquement les collégiens et lycéens** (11-17 ans).

### → **Inscription**

L'inscription administrative est valable un an (**cotisation 15€/an**) avec un dossier d'inscription (fiche sanitaire, fiche sanitaire de liaison, attestation d'assurance et vaccins.)

### → **Les horaires et les lieux**

Ils sont définis dans le projet pédagogique annuel et indiqués dans les supports de communication (email, site internet, facebook).

A savoir :

↳ **Erstein** : lundi, Mardi, Jeudi et vendredi de 16h00/18h00-18h30

↳ **Hipsheim** : mardi (une semaine sur deux) de 17h00/18h30

↳ **Bolsenheim** : vendredi (une semaine sur deux) de 17h00/18h30

↳ **Hindisheim** : vendredi de 17h00/18h30

↳ **Osthouse** : mercredi de 13h30/15h30

Une à deux fois dans le mois des soirées sont proposées sur le territoire dont le jour et l'heure est fixée au regard de l'évènement.

### → **Accueil et Animations**

Les entrées et sorties des structures sont libres mais doivent faire l'objet d'un signalement auprès d'un animateur.

Au sein des structures et lors des activités, les jeunes sont sous la responsabilité de l'équipe d'animation. En dehors de ce cadre, les jeunes sont sous la responsabilité des parents.

## **En période de vacances scolaires**

### → **Le Public**

La structure de l'Espace Jeunes accueillent les jeunes à partir de l'année des 10 ans jusqu'à 17 ans.

### → **Inscription**

L'inscription administrative est valable un an, avec un dossier d'inscription (fiche sanitaire, fiche sanitaire de liaison, attestation d'assurance et vaccins.)

Un programme est disponible à chaque période de vacances scolaires (sauf Noël).

L'inscription se fait pour une semaine d'activités, ensuite chaque activité choisie doit faire l'objet d'une inscription spécifique.

Toutes les inscriptions aux activités sont faites par les parents ou le représentant légal de l'enfant.

Nous n'acceptons pas les inscriptions via Facebook.

En cas d'absences répétées et non excusées aux animations et afin de ne pas bloquer inutilement des places, l'équipe d'animation pourra annuler les inscriptions aux activités fortement demandées.

Toute absence de l'enfant doit être signalée à l'équipe d'animation au plus tard la veille avant 12h.

Toute absence non signalée dans les délais fera l'objet d'une facturation de l'activité ou de la sortie.

En cas de force majeure, dûment justifiée, merci de prévenir la directrice de l'Espace Jeunes (par mail ou par téléphone) en indiquant également la durée de l'absence. Dans ce cas, si ce délai est respecté, aucune prestation ne sera facturée.

### → **Les horaires et les lieux**

Ils sont définis dans le cadre de la programmation mise en place et précisés dans les supports de communication (plaquette des vacances, site internet, facebook).

### → **Accueil et Animations**

Les entrées et sorties de la structure et des gymnases sont déterminées par les temps d'animation indiqués dans le programme. Les jeunes inscrits à une animation doivent rester pendant toute la durée de celle-ci.

En cas de changement d'animation de dernière minute, les parents seront prévenus par la directrice et le jeune devra rester aux nouveaux horaires de l'animation et pendant toute la durée de la durée de celle-ci.

## **Transport**

Les adolescents sont amenés à participer à des activités sur des sites intercommunaux ou extérieurs et les trajets pourront être assurés par un transporteur privé. Lors de tout déplacement en groupe, chaque jeune devra impérativement respecter les règles de sécurité. Les enfants seront à déposer et à récupérer au siège de l'Espace Jeunes situé au 4 rue Sainte-Anne 67150 Erstein lors de chaque activité.

En ce qui concerne les animations proposées par l'Espace Jeunes sur le territoire de la Communauté de Communes, et sur demande expresse des parents intéressés par ce service, l'équipe peut-être amenée, à titre exceptionnel, pour une activité, à prendre en charge le transport des enfants dans le véhicule de service ou les véhicules personnels des agents, dûment assurés à cet effet. Une demande préalable des parents devra, dans ce cas, être adressée à la directrice de l'Espace Jeunes 5 jours avant la date prévue pour l'activité dans la limite des places disponibles et des contraintes organisationnelles.